

CCAS/CIAS

Quel pilotage et quelle stratégie ?

☐ Jeudi 8 octobre 2026 – Formation à distance

Comprendre le cadre juridique des CCAS/CIAS

Les fondements juridiques des CCAS et CIAS.

Les missions obligatoires et facultatives.

Les compétences respectives de la commune, de l'EPCI et du CCAS/CIAS.

Les responsabilités des élus et administrateurs.

Sécuriser la gouvernance et le fonctionnement de l'établissement

Le statut d'établissement public administratif.

Le conseil d'administration : composition, désignation et compétences.

Le rôle du président, du vice-président et de la direction.

Affirmer la place du CCAS dans l'organisation territoriale

Les relations avec les services municipaux.

Les spécificités des CIAS et de l'intercommunalité.

Mutualisations et coopérations territoriales.

Animer les partenariats au service des habitants

Les relations avec le Département, la CAF, l'ARS et les organismes sociaux.

Le partenariat associatif.

La coordination de l'action sociale locale.

La participation des habitants et des usagers.

Répondre aux enjeux actuels de l'action sociale locale

Perspectives d'évolution des CCAS/CIAS.

Les objectifs P

Piloter un CCAS/CIAS dans un environnement en mutation

Bulletin d'inscription à retourner à contact@fpt-formations.com

L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Cochez la case correspondante

Jeudi 8 octobre 2026 – Formation à distance

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

E.Mail.....

Tel mobile.....

Nom de la collectivité.....

Adresse.....

.....

Code postal/ville.....

Tel professionnel.....

Tarifs NETS / participant et par jour (non assujettis à TVA)
Bénéficiez de 10 % de remise pour l'inscription de 2 participants et de 15 % pour 3 participants !

Cochez la case correspondante

- | | |
|--|-------|
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants | 440 € |
| <input type="checkbox"/> Etat, Collectivités territoriales de 10 000 à 50 000 habitants | 590 € |
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants,
Conseils départementaux et Conseils régionaux | 690 € |
| <input type="checkbox"/> Entreprises privées et publiques | 790 € |

Ce bulletin d'inscription vaut convention de formation simplifiée. Toute annulation doit se faire par écrit et ce dans un délai de 15 jours avant la date de formation. Pour toute annulation ne respectant pas le délai de 15 jours, l'intégralité du montant de la formation sera due.

SIGNATURE

CACHET DE LA COLLECTIVITE

Infos pratiques

Horaires : 9h30-17h

Tél : 06 40 40 91 86

Le lien de connexion à la formation vous sera
indiqué dans votre convocation